

Votre Tribune, sur votre ordinateur.

Les mêmes pages, les mêmes cahiers, le même contenu
et les mêmes publicités, directement sur votre écran.
La Tribune intégrale. Chaque jour. Où que vous soyez.

Faites-en l'essai dès aujourd'hui :
LaTribuneSurMonOrdi.ca

Après la période d'essai,
SEULEMENT 2 \$/mois pour les abonnés version papier

La Tribune

**2 SEMAINES
D'ESSAI
GRATUIT**



Publié le 12 avril 2010 à 11h15 | Mis à jour le 12 avril 2010 à 11h19

Drummondville: le référendum aura lieu le 16 mai



Archives

Jean-Pierre Boisvert

La Tribune

(DRUMMONDVILLE) «Approuvez-vous la dissolution de la Société de développement commercial du quartier Saint-Joseph de Drummondville à compter du 1er juillet 2010, oui ou non ?»

Telle est la question référendaire à laquelle les 53 membres de l'organisme seront invités à répondre le 16 mai prochain. Ainsi en a décidé le conseil municipal de Drummondville dans une résolution adoptée lundi soir en assemblée régulière.

Ce référendum est devenu incontournable depuis que le registre, tenu par la Ville de Drummondville le 22 mars dernier, a

obtenu le minimum de signatures requises (18) de la part de commerçants insatisfaits du quartier Saint-Joseph.

«Des actions sont menées sans consultation et les cotisations obligatoires sont trop élevées pour ce que nous avons en retour. De plus, le Commissariat au commerce, créé par la Ville de Drummondville, à même nos taxes, est là pour offrir les mêmes services. Il n'est donc plus nécessaire de payer une cotisation supplémentaire», avait affirmé l'un des récalcitrants, Gaston Houle, de Yves Houle et Frères. La cotisation annuelle oscille entre 125 \$ et 625 \$.

«Je trouverais ça de valeur que la SDC du quartier Saint-Joseph disparaisse, a donné à entendre le conseiller municipal Yves Grondin. Je ne parle pas au nom de tous les élus, mais plusieurs reconnaissent le travail de plusieurs années effectué par cet acteur économique dans son milieu. Si 18 des 53 membres sont mécontents, ce n'est pas la majorité et j'invite les autres à se déplacer pour venir voter le 16 mai. Il me semble que s'il y a des choses à corriger au sein de la SDC, les gens devraient s'adresser à leur conseil d'administration au lieu de tout jeter par-dessus bord.»

M. Grondin ajoute que les insatisfaits se trompent s'ils pensent que la Ville réagira de la même façon que lorsqu'elle a continué d'investir dans le centre-ville après la dissolution de la SDC du centre-ville il y a trois ans. «La Ville a voulu poursuivre ses efforts d'animation dans le centre-ville mais justement, dans le centre-ville ce n'est pas pareil. C'est un territoire stratégique destiné à tous les Drummondvillois», a-t-il soumis.